



Fraction communale de la Ville d'Echternach

Echternach, le 31 janvier 2011

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins,

Conformément à la loi communale du 13 décembre 1988, la fraction «déi gréng» demande de bien vouloir faire figurer un point à l'ordre du jour lors du prochain conseil communal avec l'intitulé suivant:

Le réseau électrique communal – démarche à suivre.

Motivation: Lors de la dernière réunion du conseil communal, le collège échevinal a déclaré vouloir vendre le réseau électrique communal en 2012. Une démarche d'une telle importance mérite une analyse et des discussions approfondies avant une décision définitive.

A ces fins, le conseil communal invite le collège échevinal:

- de créer une commission communale ad-hoc qui a pour mission d'analyser toutes les alternatives et solutions possibles quant au réseau électrique communal;
- de mettre un expert indépendant à disposition de cette commission ad-hoc afin d'évaluer sur base de la législation en vigueur la valeur réelle du réseau électrique communal;
- de ne prendre aucune initiative avant un vote définitif au sein du conseil communal sur base du rapport de la commission ad-hoc.

Veillez agréer Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Echevins, l'expression de notre considération parfaite.

La fraction communale «déi gréng» de la Ville d'Echternach:

Carole Dieschbourg

Raymond Becker

Max Pesch

